

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Du 17 septembre 2024 à 18h30**

---

Nombre de membres :

En exercice : 35

Présents : 26

Pouvoirs : 6

Votants : 32

---

**Présents :**

**BORT L'ETANG**

Mme Josiane HUGUET, Mme Danielle GRANOUILLET

**BULHON**

Mr Jean-Baptiste GIRARD

**CREVANT-LAVEINE**

Mme Agnès TARTRY-LAVEST, Mme Sylvie EXBRAYAT

**CULHAT**

M. Gilles BERGAMI, Mme Julie MONTBRIZON

**JOZE**

Mr Daniel PEYNON

**LEMPTY**

**LEZOUX**

Mr Alain COSSON, Mme Marie-France MARMY, Mme Catherine MORAND, Mme Eliane GRANET, Mme Sylvie ROCHE, Mme Anne-Marie OLIVON

**MOISSAT**

Mr Thierry TISSERAND

**ORLEAT**

Mme Elisabeth BRUSSAT, Mr Cédric DAUDUIT, Mme Patricia LACHAMP

## **PESCHADOIRES**

M. Florent MONEYRON, Mme Nicole BOUCHERAT, Mr Jean-Louis DERBIAS

## **RAVEL**

Mme Michelle CIERGE

## **SAINT JEAN D'HEURS**

Mr Bernard FRASIAK, Mme Séverine VIAL

## **SEYCHALLES**

M. Yannick DUPOUE, Mr Antoine LUCAS

## **VINZELLES**

Mme Laurence GONINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme FORESTIER (pouvoir à M. PEYNON), M. BOURNAT (pouvoir à Mme MORAND), M. FRICKER (pouvoir à Mme MARMY), M. FERRIER (pouvoir à Mme ROCHE), M. BROUSSE (pouvoir à Mme CIERGE), Mme GROUIEC (pouvoir à M. TISSERAND)

**Absents :** Mme DE FREITAS, M. MARQUET, Mme GRANET

**Suppléant présent :** M. Patrice BLANC, M. Philippe BEAL, Mme Nathalie DE LA FUENTE

**Est nommé secrétaire de séance :** M. Jean-Louis DERBIAS

---

Mme Elisabeth BRUSSAT, Présidente, procède à l'appel des élus et note les pouvoirs donnés.

M. Jean-Louis DERBIAS est nommé secrétaire de séance.

Le Procès-verbal n°18 du Conseil Communautaire du 02 juillet 2024 est présenté et approuvé à l'unanimité.

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **1- Modification des statuts n°2024-01 - prise de compétence action sociale d'intérêt communautaire**

La procédure est à revoir, la délibération est donc reportée à un prochain Conseil Communautaire.

#### **2- Rapport d'activités de la CCEDA 2023 - approbation**

Rapporteur : E.Brussat

Après lecture, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le rapport d'activités de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier 2023

#### **3- Syndicat du Bois de l'Aumône– rapport sur la qualité et les prix du service (RPQS) 2023**

Rapporteur : E.Brussat

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport sur la qualité et les prix du service 2023 du Syndicat du Bois de l'Aumône.

#### **4- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP BL) – rapport sur la qualité et les prix du service (RPQS) 2023**

Rapporteur : T.Tisserand

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport sur la qualité et les prix du service 2023 du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Basse Limagne (SIAEP BL) pour le service « assainissement non collectif ».

#### **5- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Basse Limagne (SIAEP BL) – rapport sur la qualité et les prix du service (RPQS) 2023**

Rapporteur : T.Tisserand

Le Conseil Communautaire a pris acte du rapport sur la qualité et les prix du service 2023 du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Basse Limagne (SIAEP BL) pour le service « eau potable ».

### **URBANISME**

#### **6- Débat sur le suivi de l'artificialisation des sols 2021-2022**

Rapporteur : E.Brussat

La « loi climat et résilience » fixe l'intention d'atteindre la zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2030. Le premier rapport doit être réalisé dans les trois ans après l'entrée en vigueur de la loi et acte une consommation de 18.91ha.

Le Conseil Communautaire a pris acte de la tenue du débat sur le suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire.

#### **7- Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUI-H**

Rapporteur : E.Brussat

Suite au débat lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2023, et au travail des élus, le PADD doit être affiné et faire évoluer la répartition dent creuse/extension urbaine afin de répondre aux remarques des services de l'Etat.

La nouvelle version du PADD inscrit une répartition de 60% des nouvelles constructions en dent creuse et 40% en extension urbaine. La répartition reflète l'effort important des communes dans la limitation de l'étalement urbain du territoire.

Le Conseil Communautaire a pris acte du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUI de la Communauté de Communes Entre Dore et Allier.

#### **8- Adoption de la modification simplifiée n°5 du PLU de Lezoux**

Rapporteur : A.Cosson

La procédure de modification simplifiée n°5 du PLU de Lezoux est arrivée à son terme pour répondre à l'objectif suivant : adaptation des règles de construction (hauteur et distance par rapport aux voies) pour permettre la restructuration de l'usine SAIPOL. Afin d'adopter cette modification, le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité.

#### **9- Modification simplifiée n°1 du PLU de Bulhon : définition des modalités de mise à disposition du public**

Rapporteur : JB.Girard

La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Bulhon pour répondre à l'objectif « Adaptation du règlement écrit pour autoriser la pose de panneaux solaires en surimposition » nécessite la mise à disposition du public pendant une durée d'un mois à la mairie du mardi 29 octobre 2024 au 28 novembre 2024 inclus. Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité les modalités de mise en œuvre.

#### **10- Habitat – Règlement d'attribution des subventions aux travaux en abondement aux aides ANAH (Périmètre OPAH-RU)**

Rapporteur : E.Brussat

La Communauté de Communes s'est engagée depuis le 18 juillet 2024, aux côtés de l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) et de la commune de Lezoux dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'une durée de 5 années (2024-2029). Celle-ci porte sur un périmètre défini sur le centre ancien de la Lezoux, et a pour objectif de permettre la rénovation de 90 logements sur 5 ans.

La communauté de communes intervient en complément des aides ANAH selon s'il s'agit d'un propriétaire occupant ou d'un propriétaire bailleur et selon la thématique de travaux.

Afin de lutter contre la vacance structurelle des logements situés dans le périmètre de l'OPAH-RU, la Communauté de communes accorde une prime forfaitaire de 2000€ par logement selon les conditions.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le règlement d'intervention 2024-2029 relatif aux aides du dispositif de l'OPAH-RU.

### 11- Programme « Habiter mieux » - subvention aux privés abondement de la CCEDA

Rapporteur : E.Brussat

Depuis 2018, la Communauté de communes Entre Dore et Allier abonde aux subventions de l'ANAH aux bénéficiaires du programme de rénovation énergétique et d'adaptation à l'autonomie « Habiter Mieux ».

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les subventions suivantes :

Pour le volet énergétique :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	date courrier de notification Anah	catégorie	montant sub CCEDA
Madame	SERGERE	HM-CRE-2024-09	Crevant-laveine	063020092	50 483,07 €	24 000,00 €	2 000,00 €	26 000,00 €	01/07/2024	modeste	5%
Monsieur	COUTAREL	HM-SEY-2024-12	Seychalles	063020084	86 344,62 €	49 000,00 €	3 500,00 €	52 500,00 €	09/07/2024	très modeste	5%
Madame	DESSAPT	HM-PES-2024-13	PESCHADOIRES	063020086	26 846,55 €	24 162,00 €	1 342 €	25 504,33 €	12/07/2024	très modeste	5%

Pour le volet autonomie :

Civilité	Nom	N° Dossier	commune	numéro dossier Anah	Montant des travaux	Montant subvention Anah	montant sub CCEDA	Montant total de subventions	date courrier de notification Anah	catégorie	montant sub CCEDA
Madame	CHOLET	HM-LEZ-2024-10	Lezoux	063019964	5 316,82 €	2 658,00 €	266 €	2 923,84 €	02/07/2024	modeste	5%
Monsieur	DEPLAT	HM-SEY-2024-11	Seychalles	063020032	13 125,07 €	6 563,00 €	656 €	7 219,25 €	09/07/2024	modeste	5%
Madame	REDON	HM-ORL-2024-14	Orléat	063020137	7 914,68 €	3 957,00 €	396 €	4 352,73 €	06/08/2024	modeste	5%
Madame	PIREL	HM-MOI-2024-15	Moissay	063020041	7 677,00 €	3 839,00 €	384 €	4 222,85 €	27/08/2024	modeste	5%
Madame	LAGERE	HM-LEZ-2024-16	Lezoux	063020276	3 603,17 €	2 522,00 €	180 €	2 702,16 €	27/08/2024	très modeste	5%

### 12- Approbation du rapport annuel de la commission intercommunal d'accessibilité

Rapporteur : JB.Girard

Le rapport de mise en accessibilité de la Commission Intercommunale de l'Accessibilité a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Pour rappel, les missions de la commission sont :

- Animer et superviser les études conduites par les communes et Autorités Organisatrices des Transports concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et harmoniser les propositions issues des collectivités.
- Transmettre un rapport à la fin de chaque année au Préfet, au Président de Conseil Départemental, Au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées et à la DDT.

## ENVIRONNEMENT

### **13- Avis pour la construction d'une centrale photovoltaïque à Orléat**

Rapporteur : E.Brussat

Via la prescription de l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial en 2021, la Communauté de Communes Entre Dore et Allier a fait le choix de mener une politique de transition écologique et énergétique.

La CCEDA a adopté une position de principe : le territoire n'a pas vocation à accueillir des projets de centrales photovoltaïques au sol sur des espaces protégés ou remarquables ni sur des zones agricoles exploitées ou susceptibles de l'être. La CCEDA souhaite donc favoriser des projets sur terrains dégradés ou déjà artificialisés.

La société ERG a déposé une demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur la commune d'Orléat, sur le site les Geneix à l'entrée du Bourg d'Orléat. La commune d'Orléat est défavorable à l'installation d'un projet photovoltaïque en entrée de bourg et a pu le dire à la société ERG qui a continué son projet. La parcelle du projet est classée en zone naturelle, car elle se situe dans le réservoir de biodiversité forestier qui doit être préservé.

Le Conseil Communautaire a donné à **l'unanimité** un avis défavorable au permis de construire relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Orléat.

### **14- Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes (ZAER)**

Rapporteur : T.Tisserand

D'ici la fin de l'année 2023, les communes ont été invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

L'identification de ZAER permettra de poursuivre les engagements du territoire à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en s'assurant de sa convergence avec les documents d'urbanisme et notamment le PLUi (Plan local d'urbanisme) en cours d'élaboration sur le territoire de la CC Entre Dore et Allier.

Les porteurs de projets pourront profiter d'avantages financiers tels que des bonus dans les appels d'offres pour les projets se développant dans les ZAER et une modulation tarifaire afin de prendre en compte le productible pouvant être plus faible sur ces zones.

Le SCoT Livradois-Forez en partenariat avec les communautés de communes (Ambert Livradois Forez, Entre Dore et Allier et Thiers Dore et Montagne), l'Etat et le Département du Puy-de-Dôme a engagé en 2023 une mission d'accompagnement des communes de son territoire dans ce travail de localisation des zones d'accélération, proposer des outils de concertation de la population ainsi que des recommandations d'intégration paysagère des installations.

Le conseil communautaire a acté à **l'unanimité** les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes, et débattues en commission intercommunale le 28 mai 2024.

### **15- Avenant n°1 a la convention de coopération en matière de mobilité conclue avec la région Auvergne-Rhône-Alpes**

Rapporteur : C.Dauduit

Une convention de coopération en matière de mobilité a été conclue entre la CCEDA et la Région en 2021. Cette convention permet d'encadrer la mise en œuvre des partenariats et politiques

mobilités sur le territoire. Un avenant est proposé afin de régulariser l'absence de mention de date sur ladite convention, soit le 8 juin 2021.

Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité que Madame la Présidente puisse signer l'avenant à la convention.

#### **16- Convention de délégation avec la région pour la réalisation d'une étude préalable à la mise en place d'un service de transport à la demande (TAD)**

Rapporteur : C.Dauduit

La Région est Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale sur son territoire et le SMTUT a également la compétence mobilité sur trois des communes de la CCEDA : Lezoux, Peschadoires et Saint-Jean-d'Heurs. Elle propose en ce sens des lignes de transports régulières et scolaires. Il existe également un service de transport à la demande (TAD) du SMTUT qui dessert la commune de Peschadoires.

En lien avec le PCAET, et le souhait de proposer une offre de transport plus complète et durable à l'échelle locale sur son territoire, la CCEDA souhaite étudier le développement d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire intercommunal.

La Région offre la possibilité de subventionner le développement de ce service et de mettre à disposition un véhicule 9 places électrique.

En complément de l'aide Régionale, la CCEDA souhaite solliciter le Fonds « Etude ingénierie Petites Villes de Demain ».

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité le projet de lancement d'un service de TAD, d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de délégation de compétences pour la réalisation d'une étude « Transport à la demande » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et d'accepter le plan prévisionnel de financement suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
<i>Poste de dépense</i>	Coût HT €	<i>Poste de recettes</i>	Taux	Montant HT €
<i>Etude TAD</i>	25 000.00 €	<i>Région AURA</i>	50%	12 500.00 €
		<i>Ingénierie PVD (CD63)</i>	30%	7 500.00 €
		<i>CCEDA</i>	20%	5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	100%	<b>25 000.00 €</b>

#### **17- Mobilité - étude transport à la demande – demande de financement soutien à l'ingénierie petites villes de demain**

Rapporteur : C.Dauduit

Rejoindre la ville-centre et l'ensemble du territoire ne demeure pas accessible à l'ensemble de la population. Les solutions de mobilité existantes (proposées par la Région, autorité organisatrice de la mobilité (AOM) et le SM-TUT sur les communes de Lezoux, Peschadoires et Saint-Jean-d'Heurs, ne permettent pas de couvrir l'ensemble des besoins de la population.

La Communauté de communes entend proposer une offre de transport plus complète et durable à l'échelle locale sur son territoire, et ainsi souhaite étudier le développement d'un service de transport à la demande (TAD) sur le territoire intercommunal.

Ce type d'étude peut être prise en charge jusqu'à 50% de son montant HT par l'enveloppe de crédits confiée par la Banque des territoires au Conseil Départemental du Puy de Dôme pour soutenir les territoires lauréats programme Petites Villes de Demain.

Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité de faire une demande de financement auprès du Conseil Départemental.

## FINANCES

### **18- Budget Pôle Commercial – décision modificative n°2024/01**

Rapporteur : D.Peynon

La délibération n°02 du 02/07/2024 avait constaté l'admission en non-valeur de créances éteintes de la boulangerie GALLON pour un montant de 11 875.25€. Il est nécessaire de procéder à un virement de crédits du chapitre 68 au chapitre 65.

Le Conseil Communautaire a accepté à l'unanimité les modifications budgétaires suivantes :

<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire</b>				
<b>DECISION MODIFICATIVE N°1</b>				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6542-01 : Créances éteintes	0.00 €	11 875.25 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>11 875.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6817-01 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	11 875.25 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>11 875.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 875.25 €</b>	<b>11 875.25 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

## CULTURE

### **19- Convention saison culturelle les jeunes pousses 2024/2025**

Rapporteur : MF.Marmy

Sur les bases d'une coopération relative à la saison culturelle pour le jeune public, « Jeunes Pousses », les communautés de communes Thiers Dore et Montagne, Entre Dore et Allier, les villes de Thiers, Courpière et désormais Lezoux et Puy-Guillaume, sont partenaires dans le cadre d'une convention 2024/2025.

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne engage et porte l'ensemble des dépenses liées à la saison jeune public partagée. En contrepartie, les partenaires participent conjointement aux dépenses liées au projet.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité la participation financière d'un montant de 3750€, ainsi que la prise en charge des frais de restauration et des droits d'auteur correspondants à l'accueil du spectacle de la tournée sur son territoire.

## TILTAM

### **20- « Et toi c'est quoi ton métier ? Escape Game industriel »**

Rapporteur : F.Moneyron

À l'issue du comité de pilotage Territoire d'industrie du 19 décembre 2023, l'évaluation du bilan final de l'opération 2022-2023, au regard du renfort de l'attractivité des métiers, a souligné l'intérêt de l'opération « Et toi, c'est quoi ton métier ? ». Il a été décidé de maintenir cette et de l'étendre à de nouveaux lieux de réalisation du Territoire d'Industrie.

L'escape game industriel s'organisera de juillet à décembre 2024 autour de deux modalités d'intervention (matinée de l'insertion de la mission locale du Forez, espace game territoire d'industrie).

Le Conseil Communautaire a accepté à l'**unanimité** le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Personnel	2 328,00 €	Contrat de Plan Etat - Région	4 978,00 €
Dépenses de fonctionnement (achat des cadeaux et de petit matériel)	584,00 €	Autres fonds publics	
Prestations (communication, animation des escape games, formation sécurité en entreprise, transport)	4 200,00 €	<i>Budget TILTAM (valorisation du salaire du chef de projet, autofinancement de la structure)</i>	2 134,00 €
<b>Total</b>	<b>7 112,00 €</b>		<b>7 112,00 €</b>

## ECONOMIE

### **21- Journées portes ouvertes entreprises 2024 – convention de partenariat avec Thiers Dore et Montagne**

Rapporteur : F.Moneyron

La CCEDA participe financièrement à l'opération « Journées Portes Ouvertes Entreprises » organisée par la CC Thiers Dore et Montagne du 20 au 22 novembre 2024. Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** sa participation de 1000€.

### **22- Politique locale du commerce : attribution d'une subvention d'aide aux commerces avec point de vente**

Rapporteur : F.Moneyron

La CCEDA a institué un dispositif de soutien financier aux commerces avec point de vente en partenariat avec le conseil régional Auvergne Rhône Alpes depuis janvier 2018. Cette aide financière prend la forme d'une subvention d'investissement selon un taux d'aide de 20% pour des dépenses éligibles comprises entre 10 000€ et 50 000€ HT.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** les montants de subventions octroyées suivants :

Nom du Commerce	Localisation	Type de travaux	Dirigeant	Montant de la subvention accordée
LA PAILLOTTE	63350 JOZE	Création d'un bar-snack	VALARCHER Eric	10 000€
SARL ZOLOTOFF / LES GOURMANDISES d'ANTONIN ET ALICIA	63190 LEZOUX	Acquisition de matériel professionnel pour la boulangerie	ZOLOTOFF Antonin	1 934€

## MARCHÉ PUBLIC

### **23- Marché N° 01-2023 - prestations d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA de la communauté de communes entre dore et allier - modification n°2**

Rapporteur : F.Moneyron

Le marché n°01-2023 concernant « les prestations d'entretien des espaces verts du parc d'activités et des ZA » a été transféré à la société « Elagage Gael espaces verts ». La présente modification n°2 a pour objectif d'intégrer des nouveaux prix au bordereau des prix unitaires. Le Conseil Communautaire a accepté à l'**unanimité** la signature de cette modification.

### **24- Modification n°1 au marché n° 04-2023 - mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et restructuration en pôle ressources de l'immeuble Duchasseint à Lezoux**

Rapporteur : E.Brussat

Le marché n° 04-2023, pour les travaux de réhabilitation et restructuration en pôle ressources de l'immeuble Duchasseint à Lezoux, a été notifié le 31/10/2023 au groupement Michel COMBRONDE (mandataire) / Atelier d'Architecture MARCHADIER Romain / EUCLID INGENIERIE / AGNA, désigné maître d'œuvre.

Une modification financière de ce marché est a apporté et s'élève ainsi à - 8 537.89 € HT, représentant une diminution par rapport au montant initial du marché de 404 761,29 € HT. Le Conseil Communautaire a accepté à l'**unanimité** le nouveau montant qui est de 396 223.40€ HT.

### **25- Modification n°5 au marché n°01-2022 avec UFCV - organisation, gestion et animation des centres de loisirs sans hébergement extrascolaires et mercredis périscolaires**

Rapporteur : J.Huguet

La CC Dore Allier a passé avec l'UFCV un marché pour l'organisation, la gestion et l'animation des CLSH. Des évolutions ont eu lieu depuis la signature du marché et il est nécessaire de les régulariser par avenant.

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'**unanimité** les modifications suivantes :

Description	Période du 01/09/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2025 au 31/08/2025	Total modification n°5
Ajustement temps de travail - Poste de direction du centre de loisirs de Culhat (1 h suppl.)	387,00 €	773,31 €	1 160,31 €
Réactualisation de la mission 4 (mini séjours)	-	- 5 085,00 €	- 5 085,00 €
Ajout animateurs inclusion	8 091,00 €	16 183,00 €	24 274,00 €
Réduction frais de gestion	- 260,00 €	- 522,00 €	- 782,00 €
<b>TOTAL en € TTC</b>			<b>19 567,31 €</b>

## FINANCES

### **26- Cession véhicule Peugeot bipper immatriculé DZ-505-ZA**

Rapporteur : D.Peynon

Suite à l'achat de 2 véhicules ZOE RENAULT électriques en juillet, il était nécessaire de vendre le BIPPER PEUGEOT. Une proposition par le garage Ricoux Renault a été faite pour un montant de 6 000€. La cession du véhicule excède 4 600 €, il est nécessaire de faire une délibération.

Le Conseil Communautaire a approuvé à **l'unanimité** la cession du véhicule.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis DERBIAS



La Présidente



Elisabeth LEPESSAT